



DE_010_2024

Membres
En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 12 dont 3 P
Pour : 11
Contre : 1
Abstention : 0

Date de la convocation

08/02/2024

Affichage :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

Séance du Jeudi 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle polyvalente communale, sous la Présidence de **Mme Chantal BELLACHE, le maire**

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Jérôme MILLET, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, M. Lucien LE COZE, Mme Marina GALLAY, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Julia DOMINGUES

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Fanny DA MOTA, M. David DUBOIS, M. Denis GRANDET,

ABSENTS NON-EXCUSÉS :
ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Fanny DA MOTA à Mme Marie-Christine ROLLET, M. David DUBOIS à M. Jérôme MILLET, M. Denis GRANDET à Mme Marina GALLAY

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 7 DÉCEMBRE 2023 –
Erreur matérielle sur l'indice de rémunération
de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet

Madame le maire rappelle le conseil municipal que par délibération n°044_2024 du 7 décembre 2023, il a actualisé la délibération prise le 31 mars 2009 relative à la création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17 heures 30.

Cette actualisation permet la création d'un emploi de secrétaire de mairie et d'ouvrir cet emploi aux agents contractuels de droit public.

A la suite d'une erreur matérielle, l'indice de la rémunération rattachée à cet emploi indiqué dans la délibération du 7 décembre 2023 correspondant au 9^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial (indice brut 401- indice majoré **375**) apparaît erroné.

Il convient de le rétablir de la manière suivante :

- 9^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif territorial :
 - Indice brut : 401 indice majoré : **376**

IL est proposé au conseil municipal de modifier en conséquence la délibération n°044_2023 Du 7 décembre 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification proposée par 11 voix pour et 1 voix contre (M.GRANDET)

Ainsi fait et délibéré les jours et an susdits.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,


Chantal BELLACHE